

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2021
POUR EXAMEN EN 2021**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. *Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.*

Association mauritanienne pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - AMS – PCI

A.1.b. *Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.*

Association mauritanienne pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel - AMS – PCI

A.1.c. *Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)*

NGO 90347

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : **Association mauritanienne pour la sauvegarde du patrimoine
culturel immatériel - AMS – PCI**

Adresse : **Tevragh Zeina Lot 791 NOUAKCHOTT MAURITANIE
Tel.: 222 36 28 40 10 ; 222 22 68 40 10**

Numéro de téléphone : **222 36 28 40 10 / 222 36 31 28 45**

Adresse électronique : fatmacheikh@gmail.com ; beidjeu@gmail.com

Site Internet :

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : Fatma Cheikh

Nom de famille : Lebyadh

Prénom :

Institution/fonction : Présidente

Adresse :

Numéro de téléphone : 222 36 28 40 10

Adresse électronique : fatmacheikh@gmail.com

Autres informations
pertinentes : beidjeu@gmail.com

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

B.1. *Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre O.N.G. a activement participé à l'élaboration de la nouvelle loi sur le patrimoine en Mauritanie (loi 2019-024 du 14 Mai 2019 abrogeant et remplaçant la loi-cadre numéro 2005-46 du 25 Juillet 2005 portant protection du patrimoine culturel tangible). Cette loi comble une faille juridique dans la loi qu'elle a abrogé qui ne couvrait que le patrimoine culturel matériel et a introduit la prise en charge du PCI comme une composante principale du patrimoine, bénéficiant de la sauvegarde et de la protection nécessaires à sa pérennisation.

Elle stipule, en son article 3 que : « Le Patrimoine culturel qui est composé de tous les biens culturels matériels et ceux liés au patrimoine immatériel » et en son article 9 : « Les Patrimoine Culturel Immatériel comprend les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les savoir-faire - ainsi que les instruments, les objets, les artefacts et les espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire qui leur procure un sentiment d'identité, de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. »

Notre organisation a apporté aux rédacteurs du nouveau texte les éléments qu'elle considère essentiels pour garantir la meilleure sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Ses propositions, ainsi que celles d'autres associations concernées, ont été largement prises en compte dans la rédaction finale de la loi.

B.2. *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre ONG a en partenariat avec d'autres organisations de la Société Civile participée aux activités de formations dans le cadre de renforcement de capacité effectué par le Projet Renforcement de Capacité mis

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

en œuvre par l'UNESCO en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie dans ses phases 1 (2015-2016) et II (2017-2018). Ces ateliers de formation ont porté sur les modules suivants : La mise en œuvre de la Convention du patrimoine culturel immatériel (IMP) ; la préparation de l'inventaire participatif avec les communautés (INV); la préparation de candidatures pour inscription sur les listes de la Convention (NOM).l'élaboration des demandes d'assistance du Fonds du PCI et la préparation des plans de sauvegarde du PCI. Ces ateliers avaient été réalisés en collaboration avec la Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture. Notre Secrétaire Exécutif, membre du réseau international des facilitateurs de la convention 2003 a été Co- animateur désigné par l'UNESCO à cet effet ; deux membres de l'ONG la Présidente et la responsable des activités de sensibilisation au sein de l'ONG ont assisté (en alternance) aux différentes formations.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre organisation a contribué aux activités visant l'élaboration du Rapport Périodique de la Mauritanie sur la situation de la mise en œuvre de la convention 2003 présenté par le pays en 2018. A cet effet nous avons assisté aux différentes rencontres et réunions organisées par la Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture.

Dans le cadre de ces rencontres, notre Organisation a émis ses avis sur le contenu proposé des rapports et participé à sa finalisation.

L'ONG a également participé à la validation des contenus de ce Rapport Périodique qui reflète les efforts fournis par l'Etat et les différentes parties prenantes en matière de mise en œuvre de la sauvegarde du patrimoine vivant en Mauritanie.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre Organisation a participé à l'élaboration des candidatures suivantes :

- Les connaissances, savoir-faire, traditions et pratiques associés au palmier dattier dossier présenté par 15 pays Arabes. Elle a apporté dans ce cadre à la Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture son appui à travers la fourniture d'informations utiles concernant l'élément dans notre pays.

-Le couscous (candidature multi partie Mauritanie, Maroc, Algérie, et Tunisie) en cours. Notre organisation a activement contribué à la préparation de la partie mauritanienne de ce dossier en apportant les informations collectées auprès des coopératives féminines travaillant dans le domaine de la production du couscous (techniques de production, commercialisation...etc.)

-D'autres éléments en cours de présentation pour inscription notamment, le système d'enseignement traditionnel (la Mahdhra) et la calligraphie arabe (Candidature multiple) et l'épopée Samba Guladio.

Notre ONG a contribué à l'élaboration de ces dossiers en apportant son expertise et ses compétences à la conservation National du Patrimoine qui a présenté ces différents dossiers pour inscription. Ce qui témoigne de l'intérêt qu'accorde l'Etat pour l'implication et la participation des communautés aux différentes activités de mise en œuvre de la Convention.

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre organisation a établi dès sa création des relations privilégiées de partenariat avec diverses communautés détentrices d'éléments du patrimoine culturel immatériel : coopératives féminines, artisans, pêcheurs traditionnels et autres.

Cette relation a permis de les sensibiliser davantage sur l'importance de leur élément, mais également du patrimoine culturel immatériel dans son ensemble.

Elle a également permis de disposer de données de terrain en vue de la constitution à l'avenir d'une banque de données sur le P.C.I.

Notre organisation, en plus de la sensibilisation, apporte des conseils aux détenteurs, en particulier en suggérant des activités génératrices de revenus portant sur le patrimoine culturel immatériel, dans le respect de son intégrité et dans le but de pouvoir le transmettre aux générations futures.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. *mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. *encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. *faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

L'un des problèmes du patrimoine de la sauvegarde du P.C.I. réside dans l'absence d'intérêt des détenteurs eux-mêmes – et des populations, en général- à ce patrimoine que certains considèrent « dépassé ».

Nous avons donc mis en œuvre depuis 2006 des activités de sensibilisation et dans les écoles les établissements d'enseignements en diffusant outils de communications (des dépliants, affiches...) qui expliquent et vulgarisent les concepts de base de la Conventions et les principes de la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel. Ces outils sont utilisés auprès de communautés dans le cadre des activités et des festivités divers surtout dans le milieu des femmes qui sont en générale des porteuses d'élément importants du PCI et les principales expertes en la matière ce qui a permis de valoriser des éléments importants comme le Bendje qui constitue un ensemble de chants et de danse très apprécié pour faire véhiculer des messages simples facile à comprendre par tous car le Bendje utilise un langage simple directe. Notre Association organise périodiquement des séances de Bendje pour sensibiliser les communautés et diffuser le contenu de la convention 2003.

D'autres initiatives sont destinées à inculquer aux jeunes générations le respect de cette composante de leur patrimoine culturel et de leur identité ..

Notre ONG dispose de plusieurs documents audio vidéo qui renseignent sur plusieurs éléments de PCI. Ces contenus seront intégrés à une base donnée qui sera disponible très prochainement sur notre site, une fois les contraintes liées aux droits de diffusion que nous sommes entrain d'avoir avec les détenteurs seront obtenus.

Nous nous sommes également adressés au grand public à travers des émissions radiodiffusées qui attirent

l'attention sur le P.C.I. et les menaces auxquelles il est confronté.

Enfin, comme nous l'avons dit plus haut, nous encourageons la création d'activités génératrices de revenus qui, tout en permettant de pérenniser les éléments de ce patrimoine permettent de renforcer la relation entre le détenteur et l'élément.

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du les PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs ;*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

Notre ONG participe en collaboration avec les communautés à la sensibilisation pour la valorisation du PCI des communautés en expliquant aux détenteurs l'importance du respect et de la mise en valeur des éléments qu'ils détiennent et qui constituent un élément de leur identité nationale.

Dans ce cadre, nous travaillons à l'élaboration de modules appropriés pour vulgariser les éléments du patrimoine culturel immatériel tant auprès des communautés détentrices que du grand public et des écoles.

Nous encourageons la création de réseaux qui permettent une fluidité de la circulation des informations et une prise de conscience renforcée de l'importance et de l'obligation de sauvegarder ce patrimoine et le mettre en valeur.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. *le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- b. *la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- c. *le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre organisation n'a pas encore établi des relations bilatérales formelles avec des organisations similaires. Toutefois, une coopération dans ce cadre est fortement envisagée, en particulier avec des organisations concernées par des éléments que nous partageons avec d'autres pays voisins a soudan, au

Tchad au Djibouti au Comores dans ces pays et d'autre nous avons par exemple le voile qui est porté dans les communautés est qui constitue un élément du PCI pour lequel nous invitons les ONG dans ces pays à travailler ensemble pour le sauvegarder et éventuellement promouvoir son inscription sur la liste représentative de la Convention 2003.

Nous avons pris contact avec plusieurs associations dans ce sens surtout au Soudan à Djibouti et aux Comores.

Toutefois, nous avons chaque fois que l'opportunité nous a été offerte, échangé avis et informations avec nos pairs au cours des rencontres et forums auxquels nous avons participé et nous sommes ouverts à la participation à d'éventuels réseaux.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

Notre ONG a participé au réunion Comité :

- COM 11 : 28 novembre au 2 décembre 2016 Addis-Abeba en Éthiopie du.
- COM 12 : 4 au 9 décembre 2017 sur l'île de Jeju;
- COM 13 : 26 novembre au 1^{er} décembre 2018 Port Louis, Maurice.
- COM 14 : 9 au 14 décembre 2019. Bogota, a présidé le Comité.

Nous avons à ces occasions participé aux différentes réunions du réseau international des facilitateurs de la Convention 2003 d'une part, et aux différentes activités du Forum des ONG du PCI.

Ces réunions ont été très instructives pour l'ONG et elles ont permis des échanges d'informations et d'expériences avec les ONG des différents pays et de différentes cultures.

En 2018 Notre Secrétaire Exécutif MOHAMED MOHAMED LEMINE a été choisi membre du Jury d'élection du Bureau du Forum des ONG du PCI en 2018 aux Iles Maurice.

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

NON

D.3 De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?

Ne pas dépasser 500 mots

A ce jour, notre organisation n'a malheureusement pas pu fournir de services consultatifs au Comité. Toutefois, elle demeure disposée à le faire et elle dispose comme nous le verrons plus bas de ressources humaines suffisantes pour ce faire.

Elle peut notamment :

- participer à l'évaluation des dossiers
- réaliser des études sur les éléments du patrimoine culturel immatériel national
- organiser des sessions de formation
- organiser des séminaires et autres cadres de sensibilisation....etc.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

E.1. Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?

Ne pas dépasser 250 mots

Notre ONG dispose des compétences et de ressources humaines aptes pour l'évaluation de dossier en français.

Nous avons parmi nos deux membres du réseau international des facilitateurs de la convention 2003 ; Un Chercheur sociologue qui a servi plusieurs années dans le domaine du patrimoine et de la culture en plus de plusieurs étudiants jeunes et détenteurs de PCI.

Notre ONG compte aussi en plus de plusieurs personnes ressources dans divers domaines du PCI (artisans, artistes...).

E.2. Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.

Ne pas dépasser 250 mots

Nous avons travaillé dans le domaine de sensibilisation des jeunes dans l'enseignement ; avec les communautés féminines pour l'identification de certains éléments comme le Bedja (danses et chants qui se déroulent en milieu réservé aux femmes ; c'est un espace de libre expression paroles et gestes. C'est aussi un espace d'échange importants

Notre ONG a participé à l'élaboration d Rapport périodique sur la mise en œuvre de la convention ; du Rapport sur la situation de l'élément theydine inscrit sur la LSU, l'identification d'éléments pour inscription, sensibilisation des communautés.

Notre ONG est partenaire pour la mise en œuvre du Projet de Renforcement de capacités des ONG mauritaniennes actives dans le domaine du PCI en cours d'exécution par la Conservation Nationale du Patrimoine sur financement du fonds de la Convection 2003.

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

Nous avons participé à l'élaboration de texte en français (Guide simplifié de la convention 2003 réalisé pour la sensibilisation de la société civile et des détenteurs de PCI.)

Nous avons participé à l'élaboration de plusieurs documents de projets.

Nous avons parmi nos membres quatre personnalités universitaires et très impliquées dans la problématique du P.C.I. qui peuvent produire des documents utiles basés sur leurs expériences personnelles.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

☒ oui ☐ non

H. Signature

Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : FATMA CHEIKH LEBYADH

Titre : PRESIDENTE

Date : 02/01/2021

Signature :

